

CONTRIBUTION DES PARLEMENTS A L'ETABLISSEMENT D'UNE PAIX DURABLE DANS LA REGION ELARGIE DES GRANDS LACS

Séminaire organisé conjointement par l'Assemblée nationale du Kenya, l'Union interparlementaire et le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées – Genève (DCAF)

Nairobi, 7-9 décembre 2009

Centre de conférence international Kenyatta



PROGRAMME

LUNDI 7 DECEMBRE 2009

8 h.45 – 9 h.30 Inscription des participants et distribution des documents

9 h.30 – 10 h. **Séance inaugurale**

- M. Martin Chungong, Directeur de la Division de la promotion de la démocratie, Union interparlementaire
- M. Jean-Jacques Gacond, Directeur adjoint des opérations pour l'Afrique et le Moyen-Orient, DCAF
- Exposé liminaire de M. George Saitoti, Ministre de l'administration provinciale et de la sécurité intérieure, Membre de l'Assemblée nationale du Kenya

10 h. - 11 h.15

Séance I : Une approche régionale de la sécurité humaine

Que recouvre le concept de sécurité humaine ? Quels sont les mécanismes régionaux existants susceptibles d'en promouvoir la mise en place ? Quelle peut être la contribution des parlementaires à ces mécanismes et à la promotion de la sécurité humaine ?

Cette séance a pour objectif de traiter les diverses ramifications d'un programme de sécurité exhaustif; elle permettra d'évoquer les efforts déployés par l'ICGLR, le Forum Amani et d'autres organes de la région pour promouvoir la sécurité humaine, et d'étudier la façon dont les parlements et leurs membres peuvent s'inscrire dans cette action.

Intervenants :

- Mme Jalia Bintu, Vice-Présidente du Forum AMANI et membre du Parlement ougandais
- Mme Isabell Kempf, Conseillère régionale pour les droits de l'homme au Secrétariat de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs (ICGLR) et au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)
- M. Okey Uzoechina, personne contact, DCAF (Afrique de l'Ouest)

11 h.15 – 11 h.30 **Pause café**

11 h.30 – 13 h. **Poursuite de la Séance I**

14 h.30 – 16 h. **Séance II : Une supervision parlementaire efficace du secteur de la sécurité**

Comment le Parlement peut-il intervenir dans la politique de sécurité nationale de son pays, dans la discussion et l'approbation d'opérations militaires cruciales (liées par exemple à la présence de troupes internationales ou à la participation des soldats ou des forces de l'ordre de son propre pays dans des missions de ce type à l'étranger), ainsi que dans l'adoption et la supervision d'un budget de sécurité nationale ?

Cette séance abordera les principes qui sous-tendent une supervision parlementaire efficace du secteur de la sécurité, en accordant une attention particulière au rôle du Parlement dans l'établissement du budget.

Intervenants :

- M. Jean-Jacques Gacond, Directeur adjoint des opérations pour l'Afrique et le Moyen-Orient, DCAF
- M. Takawira Musavengana, directeur de recherches, Gouvernance du secteur de la sécurité, Institute for Security Studies (Afrique du Sud)
- M. Eugene Wamalwa, Membre de la Commission de la défense et des relations extérieures, Assemblée nationale du Kenya

16 h. – 16 h.15 **Pause café**

16 h.15 – 18 h. **Poursuite de la Séance II**

MARDI 8 DECEMBRE 2009

9 h. 30 – 11 h. **Séance III : Un secteur de la sécurité respectueux des droits de l'homme**

Quelles sont les mesures prises pour rendre le secteur de la sécurité attentif aux normes élémentaires des droits de l'homme et du droit international humanitaire ? Une législation adaptée et des mécanismes efficaces ont-ils été mis en place pour garantir de bonnes conditions d'investigation et la punition des abus ?

Dans le domaine des droits de l'homme, l'obligation de rendre des comptes est essentielle. Sans cette obligation, il y a toujours un risque que ceux qui sont chargés d'assurer la sécurité se rendent coupables d'abus ou donnent une image fautive de leur mission. Si la police torture un détenu ou si les militaires se livrent à des exécutions sommaires, il faut que des mécanismes soient en place pour les obliger à rendre des comptes. Durant cette séance, on abordera la nécessité de prévoir une législation, une supervision parlementaire et une allocation de budgets spécifiques pour prévenir et punir les abus et introduire une culture des droits de l'homme dans le secteur de la sécurité.

Intervenants :

- M. Jean-Jacques Gacond, Directeur adjoint des opérations pour l'Afrique et le Moyen-Orient, DCAF
- M. Chris Black, conseiller juridique du Comité international de la Croix-Rouge
- M. Njonjo Mue, directeur du Bureau, Kenya, Centre international pour la justice transitionnelle

11 h – 11 h.15 **Pause café**

11 h.15 – 13 h. **Poursuite de la Séance II**

14 h.30 – 16 h. **Séance IV : Réponse parlementaire à la violence à l'égard des femmes en temps de paix et de conflit**

Quelles sont les mesures prises pour lutter contre les conséquences d'un conflit sur les femmes, et en particulier quels sont les moyens mis en œuvre pour prévenir et punir la violence à leur l'égard ? Comment les femmes sont-elles associées aux efforts de rétablissement et de consolidation de la paix ?

Durant les conflits, les femmes sont particulièrement exposées à la violence. Il arrive souvent que les crimes commis contre les femmes pendant et après les conflits, en particulier les actes de violence sexuelle, ne soient pas punis; de plus, peu de mesures sont prises pour lutter contre la stigmatisation qui frappe les femmes lorsqu'elles dénoncent les actes dont elles ont été victimes. L'existence de sociétés extrêmement patriarcales aggrave souvent leur vulnérabilité. Le rôle des femmes dans les efforts de rétablissement et de consolidation de la paix est crucial car leur participation garantit la prise en compte efficace de ces problèmes.

Intervenants :

- Mme Jalia Bintu, Vice-Présidente du Forum AMANI et membre du Parlement ougandais
- M. Valens Munyabagisha, sénateur rwandais
- Mme Cathy Katungu Furaha, Présidente du Groupe d'associations de défense des droits de l'homme et de la paix et Présidente de Femmes juristes pour la défense des droits des femmes (République démocratique du Congo)

16 h. – 16 h.15 **Pause café**

16 h.15 – 18 h. **Poursuite de la Séance IV**

MERCREDI 9 DECEMBRE 2009

9 h. – 12 h. **Séance V : Trafic d'armes légères et de petit calibre et contrôle efficace des frontières**

Quelles sont les mesures prises pour prévenir, combattre et supprimer le commerce illicite d'armes légères et de petit calibre ? Comment les frontières sont-elles protégées ?

La facilité avec laquelle les armes légères et de petit calibre se sont répandues dans la région des Grands Lacs a grandement contribué au fléau de la violence. Le *Protocole de Nairobi pour la prévention, le contrôle et la réduction des armes légères et de petit calibre dans la région des Grands Lacs et la Corne de l'Afrique* énonce un certain nombre d'engagements pris par les gouvernements pour lutter contre ce phénomène.

Intervenants :

- Lieutenant-colonel (CR) Jan Kamenju, Directeur, Security Research & Information Centre
- M. Stephen Singo, Chargé du Programme paix et sécurité, ICGRL
- M. Okey Uzoechina, personne contact, DCAF (Afrique de l'Ouest)

12 h. – 12 h.15 **Pause café**

12 h.15 – 13 h. **Séance de conclusion**

- Résumé présenté par M. Ekwee Ethuro, Membre de l'Assemblée nationale du Kenya, Rapporteur du Séminaire
- M. Martin Chungong, Directeur de la Division de la promotion de la démocratie, Union interparlementaire
- M. Jean-Jacques Gacond, Directeur adjoint des opérations pour l'Afrique et le Moyen-Orient, DCAF
- Remarques finales présentées par M. Yusuf Haji, Ministre de la défense, Membre de l'Assemblée nationale du Kenya